

Séance du lundi 30 octobre 2023

Date de la convocation : 18/10/2023

Membres en exercice : 7

L'an deux mille vingt-trois et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2023_028 - Objet : Décision Modificative credit manquant chapitre 014

7.1.2.2:BS, DM

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-33.84	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	33.84	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le lundi 30 octobre 2023

Le Maire

RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/12/2023 038-213803612-20231030-DE_2023_028-DE

